

LA PROSPECTION EN FRANCE, par Marcel Durand

Enfant, j'étais déjà fasciné par les détecteurs de métaux. La découverte d'incroyables richesses du passé me semblait une perspective attrayante. Mais il y avait toujours des obstacles à la réalisation de mes fantasmes. J'ai d'abord eu très tôt une attirance malsaine pour les femmes, les voitures et le vin. C'est pourquoi tout mon temps libre et l'argent dont je disposais fondaient comme neige. L'autre chose qui m'a retenu, la plus importante, c'est que j'avais lu et entendu dire que prospecter avec un détecteur de métaux était radicalement interdit en France. Tout le monde disait que les prospecteurs étaient poursuivis comme des hérétiques sous l'inquisition. Et comme je suis, en principe, un citoyen qui respecte la loi, j'ai abandonné cette idée. Un beau jour, cependant, je suis passé devant un magasin de détection avec un large assortiment d'appareils. A l'intérieur se trouvait une belle exposition d'objets archéologiques et de monnaies anciennes de toutes les périodes de l'histoire.

On me dit que l'achat d'un détecteur était complètement légal, mais que la recherche d'objets archéologiques, historiques et artistiques était strictement interdite. Puisque certains prétendent que, dans un avenir lointain, même le papier d'aluminium de l'emballage d'un chewing-gum sera du plus grand intérêt pour des historiens, les autorités considèrent cela comme une interdiction effective des détecteurs. On me révéla aussi que l'utilisation d'un détecteur sur un site archéologique ou dans ses environs était la manière la plus rapide de se retrouver derrière les barreaux. Mais m'informais-je, qu'arriverait-il si je soutenais que je recherchais un outil ou une bague, perdus par le propriétaire du terrain ou par moi-même ? Le vendeur me répondit que cela dépendrait de ce que j'aurais déjà déterré et la renommée du site même. Celui qui se fait attraper avec une belle pièce tombe sous le coup de la loi. « Imaginons, tu fais une belle découverte, loin de tout site connu officiel, en terre vierge si l'on peut dire, ils diraient probablement que tu l'as fait exprès. On dira que la trouvaille prouve que c'est un site archéologique et que l'avoir déterré était donc un acte illégal contre l'État ».

Quel que soit l'angle sous lequel on étudiait la question, il semblait que prospecter activement avec un détecteur de métaux revenait à jouer avec le feu. La probabilité d'une grosse amende et de la confiscation de l'appareillage et des trouvailles semblaient importantes. Je n'avais pas envie de tous ces ennuis, mais le vendeur sut me convaincre en me rappelant qu'il est absolument « interdit de se faire attraper ». Une superbe expression française, utilisée sans aucun doute depuis l'arrivée des romains ! Il semble que la loi ait été écrite de manière si rusée que les autorités peuvent l'interpréter à leur avantage. Elles peuvent donc ainsi obtenir une interdiction totale des détecteurs de métaux si elles veulent poursuivre un prospecteur. La loi autorise cependant bien la prospection pour des raisons historiques mais après une procédure complexe et généralement sans succès. Il est nécessaire d'écrire pour cela au préfet de

<https://www.sud-ouest-detection.com>

Sud Ouest Detection-Sarl Antheos-6, rue Fernand Philippart, 33000 BORDEAUX

05-56-81-11-99

région. Malgré tout, les trouvailles restent toutes la propriété de l'Etat français (c'est ce que m'a dit un archéologue).

J'achetais finalement un détecteur ; on verrait bien. A cette époque, il y a sept ans, il y avait en France quatre magazines de prospection disponibles. Malgré les complications et les dangers apparents, il y avait donc quand même beaucoup de gens qui creusaient des trous. Tous les quatre étaient spécialisés dans la prospection avec des détecteurs et l'identification des objets métalliques trouvés ; leur lecture m'avait donné pas mal envie.

Je fis des débuts enthousiastes mais prudents. Deux semaines d'une prospection légèrement anxieuse, sur des parcelles loin de tout, me rapportèrent la collection normale du débutant, composée de clous, fil de fer rouillé, capsules et tirettes. C'est alors que vint un tournant dans ma carrière : je fus pris sur le vif par le maire de ma commune. Au lieu de ma lyncher au plus grand arbre du village, le maire se montra tout à fait enthousiaste et trotta derrière moi comme un gamin. Je lui exposais mon dilemme moral et légal et il fit inconsciemment une bonne imitation de John Wayne en disant que, dans le coin, la loi, c'était lui. Il me montra alors les sites archéologiques connus du village et, plus tard dans l'après-midi, passa quelques coups de fil à des propriétaires pour leur demander pour moi l'autorisation de prospecter. Je me sentis déjà moins hors-la-loi et commençais à prospecter ouvertement. Je pris contact avec des fermiers et des gens qui avaient des informations intéressantes pour moi. Jusqu'à aujourd'hui, j'ai toujours obtenu la permission de prospecter. Il y a une vieille dame qui pense toujours que je suis un chasseur de taupes malgré toutes les tentatives de lui expliquer ce que je fais vraiment. Après mon aventure avec le maire et un peu de la chance débutant, cela ne dura qu'une semaine avant que je fasse ma première trouvaille importante. C'était un petit trésor de bijoux dorés du XVème siècle. Je demandai ce que je devais en faire à un maire enchanté qui me conseilla de me taire pour éviter les problèmes ! Les deux années qui suivirent, je continuai de prospecter semi-légalement, jusqu'à ce que je trouve de l'or : de superbes monnaies en or mérovingiennes du VIème siècle, en presque parfait état.

Ce fut le deuxième tournant dans ma carrière de prospecteur. J'avais déjà des boîtes pleines de trouvailles métalliques et une flopée de pièces de monnaie, mais j'avais maintenant des objets d'importance historique. Je me refusais à garder ma collection cachée dans des boîtes à chaussures et à la vendre en catimini pour une belle somme, ça, c'était sûr. Ce que je voulais, en fait, c'est que tous les objets soient enregistrés et qu'aucune information sur l'histoire du village ne se perde. Les pièces mérovingiennes, je voulais les voir exposées dans un musée. Je décidai de me dénoncer et j'écrivis aux autorités une lettre crédible pour expliquer ma situation. J'avais acheté un détecteur de métaux légalement et, malgré toutes mes précautions, je me heurtai constamment à des fruits défendus. N'était-il pas possible de passer un accord pour collaborer d'une

<https://www.sud-ouest-detection.com>

Sud Ouest Detection-Sarl Antheos-6, rue Fernand Philippart, 33000 BORDEAUX
05-56-81-11-99

manière ou d'une autre ? Je ne donnais pas de détails sur mes trouvailles – je n'étais pas si bête ! On me répondit par retour de courrier avec une invitation dans la gueule du loup. Je pris soin de m'habiller correctement et j'emportais une petite sélection de trouvailles pas trop impressionnantes.

Lorsque je posai la boîte à chaussures sur le bureau, un silence de mauvaise augure s'abattit. On me demanda d'attendre pendant que l'archéologue en chef et le commissaire de tutelle délibéraient. Je m'imaginais qu'ils prévoyaient de m'exécuter et d'envoyer la facture à ma famille ! Il revinrent finalement et me passèrent un sacré savon pour mes méfaits. J'eus aussi droit à un sermon sur le danger d'amateurs stupides qui chambardent des monuments archéologiques protégés. A la fin, ils étaient cependant d'accord que je pouvais poursuivre mes activités criminelles. A condition que je leur délivre des rapports de prospection, que je leur permette d'étudier toutes les pièces intéressantes et que je leur donne les lieux de mes découvertes. J'estimais le moment venu de confesser honnêtement tout ce que j'avais trouvé et je leur montrai aussi un tremis en or. Les yeux leur sortirent presque de la tête mais je les quittais de même libre. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je me sentais soulagé et heureux. Je pouvais dorénavant prospecter légalement avec une autorisation écrite dans la poche.

J'ai rencontré au fil des années d'autres prospecteurs. Ils sont soit toujours prêts à décamper rapidement, soit dans un état semi-paranoïaque sur les sites, travaillant hâtivement au lieu de les prospecter avec soin. Et puis il y a aussi les prospecteurs de la pire espèce : les oiseaux de nuit cyniques qui font des dégâts considérables. Qu'en est-il de la prospection elle-même ? Certains amateurs sont actifs depuis des années et ont déjà trouvé énormément de choses. Mais ce n'est pas un problème car il y a tant d'histoires cachées qu'ils ont à peine commencé. Il y a encore tellement sous terre qu'il est facile de faire de bonnes trouvailles, datant de l'âge de bronze jusqu'à nos jours. Du moins si l'on sait comment ; il faut pouvoir reconnaître un bon site. Personnellement, je m'intéresse aux objets de la période celtique jusqu'au VIII^{ème} siècle, plutôt qu'aux pièces de monnaie. J'ai eu la chance de faire des découvertes fantastiques. Des trouvailles de presque toutes les périodes imaginables : des objets, en argent ou en or, celtes, romains, mérovingiens et carolingiens. Beaucoup de choses – souvent complètes - de toutes les époques. De tout ce dont je rêvais, j'ai eu la chance de trouver quasiment tout. Et le plus incroyable est que je suis resté dans les environs de mon village, dans le Sud-Ouest de la France. On y trouve des vignobles, des bois, des prés et des terres cultivées, ce qui veut dire qu'on peut y travailler toute l'année. Je prospecte régulièrement les mêmes sites, surtout quand la terre est retournée ou quand quelqu'un d'amical a creusé un fossé ou un vivier. J'ai souvent changé de détecteur et j'ai cherché avec différentes tailles et sortes de têtes de détection. Cela a grandement augmenté ma part de trouvailles. Mon détecteur le plus récent est un appareil à haute fréquence de fabrication française. Il possède une option de discrimination sonore et je

<https://www.sud-ouest-detection.com>

Sud Ouest Detection-Sarl Antheos-6, rue Fernand Philippart, 33000 BORDEAUX
05-56-81-11-99

ne voudrais plus m'en passer, maintenant que j'y suis habitué. Un grand problème, selon moi, est l'état très corrodé des trouvailles en bronze que le sol ne ménage pas. Je manque aussi de connaissances pour le nettoyage, la restauration et la conservation des objets. Il serait bien que les amateurs de détection soient mieux organisés. Imaginons que vous n'avez pas la nationalité française et que vous avez entendu parler des possibilités de prospecter dans notre pays. Peut-être faites-vous déjà des projets de virée pour dépouiller quelques sites. Je peux vous le déconseiller. Prenez contact avec un club de prospection français ou avec quelqu'un qui connaît les procédures et est connu des autorités. Vous vous retrouverez sinon dans la m..., dans de très sérieuses difficultés. Sortir vos trouvailles du pays ? Oubliez-cela aussi : le risque est trop grand et les sanctions trop sévères. Si vous venez habiter en France, vous pourriez adhérer à une association historique locale, si on vous y admet.

LICENCE DE LIBRE DIFFUSION DU DOCUMENT

Ce document peut-être librement lu, stocké, reproduit, diffusé, traduit et cité par tous moyens et sur tous supports aux conditions suivantes :

- tout lecteur ou utilisateur de ce document reconnaît avoir pris connaissance de ce qu'aucune garantie n'est donnée quant à son contenu, à tout point de vue, notamment véracité, précision et adéquation pour toute utilisation ;
- il n'est procédé à aucune modification autre que cosmétique, changement de format de clauses ci-dessous ;
- des commentaires ou additions peuvent être insérées à condition d'apparaître clairement comme tels ;
- les traductions ou fragments doivent faire clairement référence à une copie originale complète, si possible à une copie facilement accessible. Les traductions et les commentaires ou ajouts insérés doivent être datés et leur(s) auteur(s) doit(vent) être identifiable(s) (éventuellement au travers d'un alias) ;
- cette licence est préservée et s'applique à l'ensemble du document et des modifications et ajouts éventuels (sauf en cas de citation courte), quelqu'en soit le format de représentation ;
- quel que soit le mode de stockage, reproduction ou diffusion, toute personne ayant accès à une version numérisée de ce document doit pouvoir en faire une copie numérisée dans un format directement utilisable et si possible éditable, suivant les standards publics, et publiquement documentés, en usage ;
- La transmission de ce document à un tiers se fait avec transmission de cette licence, sans modification, et en particulier sans addition de clause ou contrainte nouvelle, explicite ou implicite, liée ou non à cette transmission. En particulier, en cas d'inclusion dans une base de données ou une collection, le propriétaire ou l'exploitant de la base ou de la collection s'interdit tout droit de regard lié à ce

<https://www.sud-ouest-detection.com>

Sud Ouest Detection-Sarl Antheos-6, rue Fernand Philippart, 33000 BORDEAUX

05-56-81-11-99

stockage et concernant l'utilisation qui pourrait être faite du document après extraction de la base ou de la collection, seul ou en relation avec d'autres documents.

Toute incompatibilité des clauses ci-dessus avec des dispositions ou contraintes légales, contractuelles ou judiciaires implique une limitation correspondante du droit de lecture, utilisation ou redistribution verbatim ou modifiée du document.